

A3EDI

Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros

Siège social :

19 rue Saint Nicolas

85600 MONTAIGU VENDEE

828 541 722 RCS LA ROCHE SUR YON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE « A3EDI »,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL),
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE « A3EDI »,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL), EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 24 mai 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société A3EDI a pour objet principal, l'achat, la souscription, la détention, l'apport et la cession de titres de sociétés, la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, la prise de participations, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes entreprises et, plus généralement, toutes opérations financières réalisées par une société holding ; le contrôle, l'animation, la détermination de la politique générale, ainsi que la direction administrative, comptable, financière, sociale, technique et commerciale de toutes sociétés dans lesquelles la société détient une participation ; la fourniture de toutes prestations de même nature ou de conseils dans ces matières auprès de toutes entreprises ; la participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie notamment, de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de création, acquisition, location ou prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Elle a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés le 23 mars 2017 ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 326.542 euros, un bénéfice net de 2.756 euros, des capitaux propres de 142.640 euros et un endettement de 349.480 euros, dont 0 euro de dettes auprès d'établissements bancaires et 302.733 euros de dettes auprès des associés ;

- Ces comptes ont été attestés par votre expert-comptable le 8 mars 2024. L'annexe de ces comptes annuels n'appelle pas d'observation de notre part ;
- Les éditions comptables qui nous a été transmises concernant l'exercice en cours ont été arrêtées au 31 mai 2024. Ils font apparaître un niveau de chiffre d'affaires et des charges équivalents à l'exercice précédent. Ils n'appellent pas d'autre commentaire de notre part ;
- Les capitaux propres au 31 décembre 2023 sont de 142.640 euros, et ceux relevant des éditions comptables au 31 mai 2024 n'ont pas été déterminés au moment de l'émission de notre rapport. On constate ainsi qu'ils sont inférieurs au capital social de 150.000 euros.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la création de la société, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables françaises au moment de l'établissement de notre rapport est au moins égal au montant du capital social.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les capitaux propres des derniers comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2023 sont de 142.640 euros, et ceux des éditions comptables, arrêtées au 31 mai 2024, n'ont pas été déterminés au moment de l'émission de notre rapport. Le capital social de la société A3EDI est de 150.000 euros.

En raison de ces observations, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au montant du capital social.

En outre, nous avons pu constater que la société n'avait consenti aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Fait à Cordemais,
Le 17 juin 2024.

2AE AUDIT
Commissaire aux comptes
et à la transformation
Fanny BAULAND
Associée.

Signé électroniquement le 17/06/2024 par
Fanny Bauland


2AE Audit